

1004 2707

MICHEL THOMAS
Société civile Immobilière
au capital de 7 622,45 euros
Siège social : 67 BOULEVARD EXELMANS
75016 PARIS 16ième
R.C.S PARIS D 378 798 995

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 5 JUIN 2018

L'an 2018,

Le 5 juin,

A 17 heures,

Les associés de la société MICHEL THOMAS, société civile Immobilière au capital de 7 622,45 euros, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle dans les locaux de la société ABSOLUCE, située au 4^{ème} étage du 35 avenue de Friedland, 75008 PARIS 8ème sur convocation du gérant faite par lettre recommandée en date du 18 mai 2018 à chaque associé.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés.

Sont présents ou représentés :

Monsieur Thibault THOMAS,
- propriétaire de 376 parts sociales
- nu-propriétaire de 124 parts sociales

Monsieur Eric THOMAS,
- propriétaire de 376 parts sociales
- nu-propriétaire de 124 parts sociales

Monsieur Didier THOMAS,
- propriétaire de 376 parts sociales
- nu-propriétaire de 124 parts sociales



Est absente :

Madame Anne-Marie THOMAS-BLONDEL, détenant 372 parts sociales en usufruit.

Total des parts présentes ou représentées : 1 128 parts sur les 1500 parts composant le capital social.

Les associés présents ou représentés détenant plus de la moitié du capital social, l'assemblée générale peut valablement délibérer et, en conséquence, est déclarée régulièrement constituée.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Thibault THOMAS, gérant associé.
Monsieur Jean GUILLERMINET est présent en sa qualité d'Expert-comptable.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de gestion établi par la gérance,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017 et quitus à la gérance,
- Affectation du résultat de l'exercice.

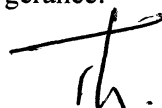
Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- une copie de la lettre recommandée adressée à chaque associé et les récépissés postaux,
- la feuille de présence à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés,
- les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2017,
- le rapport de gestion établi par la gérance,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président présente et commente les comptes de l'exercice écoulé avant de donner lecture à l'Assemblée du rapport de gestion établi par la gérance.



Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Monsieur Didier THOMAS a adressé à Thibault THOMAS par mail en date du 31/05/2018 à 15h58 une série de remarques ("Les documents établis au 31/12/2018 pour la Sci MT appellent des ...").

Une réponse à chacun des 6 paragraphes a été lue au-cours de l'assemblée; la réponse écrite sera envoyée à chaque associé(e) ultérieurement.

Le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion sur les comptes annuels, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2017 tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En conséquence, elle donne à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2017.

Cette résolution mise aux voix.

Nombre de voix pour : 752 ; contre : 376 ; abstention : 0

Cette résolution est adoptée.

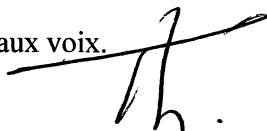
DEUXIEME RESOLUTION

Conformément à la proposition de la gérance, l'Assemblée Générale constate que les comptes de l'exercice font apparaître un bénéfice de 577 015,61 euros, qu'elle décide d'affecter de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	577 015,61 euros
Attribué aux associés à concurrence de au prorata de leurs droits dans le capital	577 015,61 euros
Anne-Marie THOMAS-BLONDEL	143 388,38euros
Eric THOMAS	144 542,41euros
Didier THOMAS	144 542,41euros
Thibault THOMAS	144 542,41euros

Les sommes ainsi attribuées aux associés seront portées au crédit des comptes courants ouverts au nom de chacun des associés dans les écritures sociales.

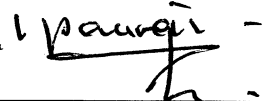
Cette résolution mise aux voix.



MICHELTHOMAS
Société civile immobilière au capital de 7 622,45 euros
Siège social : 67 BOULEVARD EXELMANS
75016 PARIS 16ième
R.C.S PARIS D 378 798 995

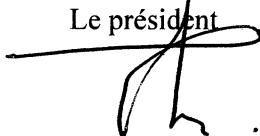
ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 05 JUIN 2018

FEUILLE DE PRESENCE

N°	Associés	Parts	Voix	Nom du mandataire éventuel - Signature
1	M. DIDIER THOMAS 33 AVENUE DU LOUVRE, 78000 VERSAILLES	Pleine propriété : 376 parts Nue-propriété : 124 parts	376	
2	M. THIBAUT THOMAS 9 IMPASSE LES HAUTS DE SERIGNAN, 34410 SERIGNAN	Pleine propriété : 376 parts Nue-propriété : 124 parts	376	
3	M. ERIC THOMAS 2 PLACE ROYALE 78000 VERSAILLES	Pleine propriété : 376 parts Nue-propriété : 124 parts	376	
4	Mme ANNE-MARIE THOMAS- BLONDEL 67 BOULEVARD EXELMANS, 75016 PARIS	Usufruit : 372 parts	372	
	Totaux =====	1500	1500	=====

Nombre d'associé(s) : 4

Certifiée sincère et véritable la présente feuille de présence à laquelle sont annexés 1.. pouvoirs, arrêtée à 3.
associés présents ou représentés possédant ensemble 1128.. droits sociaux

Le président


POUVOIR

Je soussigné ERIC THOMAS,

demeurant 2 PLACE ROYALE
78000 VERSAILLES,

propriétaire de 500 parts sociales de la société MICHEL THOMAS,
société civile Immobilière au capital de 7 622,45 euros, dont le siège est 67 BOULEVARD
EXELMANS, 75016 PARIS 16ème, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés
sous le numéro R.C.S PARIS D 378 798 995,

Donne pouvoir à

M^r THOMAS THIBAUT
demeurant 8 IMP. DES HAUTS DE SERIGNAN
34410 SERIGNAN

pour me représenter à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle de ladite Société, convoquée
pour le 5 juin 2018, à 17h, dans les locaux de la société ABSOLUCE, située au 4^{ème} étage du
35 avenue de Friedland, 75008 PARIS 8ème, avec l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de gestion établi par la gérance,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017 et quitus à la gérance,
- Affectation du résultat de l'exercice.

En conséquence, assister à cette assemblée et à toute autre assemblée qui, par suite de défaut de quorum, serait ultérieurement convoquée avec le même ordre du jour, émarger la feuille de présence, prendre part à toutes discussions et délibérations, émettre tous avis et votes ou s'abstenir sur les questions à l'ordre du jour, signer tous procès-verbaux et autres pièces, et généralement, faire le nécessaire.

"Bon pour acceptation
de pouvoir"



Fait à Versailles

Le 3/6/2018



1075 4301

MICHEL THOMAS

Société civile Immobilière

au capital de 7 622,45 euros

Nombre de voix pour : 752 ^{contre : 0} : abstention : 376

Siege social : 67 BOULEVARD EXELMANS

Cette résolution est adoptée.

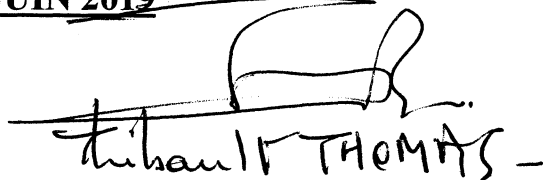
75016 PARIS 16ième

R.C.S PARIS D 378 798 995

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le gérant.

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 11 JUIN 2019


MICHEL THOMAS -